



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 20 JANVIER 2022

Date de convocation : 12 Janvier 2022

Etaient présents : MM.MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. LEREY Judicaël, PULIDO PATO Christopher, Adjoint ; M. BORDIN Pascal, Mme CHEVALLIER Audrey, M. GRANIER Sébastien, Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin, Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : M. DUBOIS Pierre (pouvoir à Mme Rivol)

Absents : MM. CHAUSSON Marcel et SEPPE Johan

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Sébastien GRANIER, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Renouvellement de conventions
- * Finances : Orientations budgétaires 2022
- * Demande de subvention régionale au titre du FRJT
- * Mise à jour du Rifseep
- * Point sur les affaires scolaires et périscolaires
- * Affaires et questions diverses.

1/ Renouvellement de conventions

- Dématérialisation des Actes soumis au contrôle de légalité – renouvellement de la convention

Depuis 2009, une convention entre la Préfecture de la Sarthe et la commune a été mise en place ; Il a décidé de reconduire la mise à disposition à titre gratuit des 2 plateformes de télé-services. M. le Maire invite les élus à renouveler cette convention pour les actes soumis au contrôle de légalité et pour dématérialiser des marchés publics

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de télé-services.

La convention de mise à disposition de télé-services, à titre gratuit, est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Convention de fourrière animale avec la ville du Mans. Autorisation de signature.

Comme chaque année, la ville du Mans propose la signature d'une convention avec la commune de Lavardin permettant l'accueil de chats et chiens errants sur son territoire moyennant d'une part, une contribution financière annuelle au prorata du nombre d'habitants et d'autre part, une participation aux frais réels d'entretien liés à l'accueil des animaux non récupérés par leurs propriétaires au bout du délai de garde. Cette convention prévoit uniquement l'hébergement de ces animaux.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler cette convention et **autorise** le Maire à signer cette convention avec la ville du Mans.

- Convention SATESE – renouvellement de la convention

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil général relatif à l'assistance technique en assainissement collectif. En 2019, comme en 2016, 2013 et 2010 et pour une durée de 3 ans, une convention d'assistance technique a été mise en place ; celle-ci étant arrivée à échéance, et sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide de renouveler cette convention d'assistance technique pour également 3 ans (2022 – 2024) et autorise le Maire à signer celle-ci.

- Contrat SEGILOG

Monsieur le Maire expose au Membres du Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG était géré par le syndicat d'eau. Compte tenu de la fusion des syndicats d'eau de Conlie et de Lavardin, la commune de Lavardin doit acquérir le logiciel SEGILOG ainsi que les prestations de services afférentes ; il convient de renouveler le contrat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services SEGILOG.

Le contrat est conclu pour une durée de TROIS ANS à compter du 1^{er} Mars 2022.

2/ Orientations budgétaires – exercice 2022

M. le Maire remet à chaque élu un extrait du compte administratif 2021 et fait un point, suite à la réunion de la commission finances, sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement à inscrire au prochain budget

Mairie : Segilog (logiciel de bureau)

Ateliers : achat de matériels : bennette, batterie pour le taille-haie, armoire ; EPI ;
Prévoir des crédits pour le remplacement du véhicule

Eglise : Réfection de la voute de la sacristie : 7000 €

Ecole : réfection de la couverture (rampant coté parking) : 8400 €

Cantine : voir pour le contrôle microbiologique 300 €

Chalets : voir pour l'achat de 4 microondes ;

Salle : Réfection des Poteaux extérieurs 20000 € ; remplacement de vitres 1700 € ; démoussage du toit ; provisionnement de 2500 € pour le remplacement du lave-vaisselle ;

Voirie : achats de panneaux ; réfection de la route de l'Envaserie (VC5) 35012 € ; viabilisation de la parcelle rue de la Tranquillité 9000 € ;

Création d'un budget annexe pour la viabilisation de 3 parcelles dans le lotissement « La Cassine 3 » (maitrise d'œuvre 12000€+ travaux non chiffrés à ce jour)

Eclairage Public : remplacement d'un candélabre (rue Paul Cézanne) 920 €

Aménagement du local pour un commerce : remise aux normes électriques ; travaux et matériel : 20000€ ;

Achat de jardinières : 600€.

Le vote du budget est fixé au 17 février 2022.

3/ Demande de subvention au titre du Fonds Régional Jeunesse et territoires

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de Sécurisation et remise aux normes des bâtiments scolaires d'un montant prévisionnel de 40 482,55 HT
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 20 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 8096 €.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT

Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

4 / Mise à jour du RIFSEEP

Ce régime indemnitaire a été instauré en 2017 (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ; Il peut être mis à jour tous les 4 ans ;

M. le Maire propose de revoir l'enveloppe indemnitaire et propose d'inscrire la somme de 6075 € (revalorisation du régime indemnitaire pour les fonctionnaires titulaires à temps complet et à temps non complet) et que cette mise à jour prenne effet au 1^{er} avril 2022 (après la réception de l'avis du Comité Technique du 24 mars)

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

5 / Point sur les affaires scolaires et périscolaires

M. Pulido rappelle le manque de moyens et d'engagements pour assurer l'encadrement les mercredis et pendant les vacances scolaires ; un courrier va être adressé à chaque maire des communes de l'ex-4C afin de se réunir et pouvoir créer un groupe de travail pour étendre et optimiser ce service d'accueil.

Une famille de La Quinte souhaite utiliser la garderie de Lavardin pour la prochaine année scolaire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande ; M. Pulido Pato se chargera d'avertir M. le Maire de La Quinte. Concernant la convention ruralité, un mail a été transmis à M. Winter, inspecteur ; mais à ce jour, aucune nouvelle information.

L'école a émit des souhaits d'achats de matériel : 1 maison robuste d'une valeur de 2529 € HT et l'achat de 4 bancs pour mettre à l'extérieur ; Ces dépenses ne pourront pas être inscrites au budget 2022.

6 / Affaires et questions diverses

- Circuit de la Sarthe et Pays de la Loire

Les coureurs cyclistes traverseront la commune de Lavardin le Vendredi 8 avril 2022 entre 12h et 13h30 (rue de La Quinte et Rue Fernand Poignant) en direction de La Chapelle St Aubin. Par conséquent, la commune est à la recherche de signaleurs (les personnes intéressées doivent se manifester en Mairie au plus tôt)

M. le Maire informe que la traditionnelle course cycliste FSGT aura lieu le Samedi 5 mars 2022. La circulation sera autorisée uniquement dans le sens de la course.

Tour de table des Elus :

Sébastien Granier se renseigne pour la location d'un radar pédagogique (avec enregistrement des vitesses) pendant 1 mois dans l'agglomération.

Judicaël Leroy informe que le Bon à Tirer pour le prochain bulletin a été transmis afin d'apporter les dernières corrections et modifications éventuelles avant la distribution fin du mois.

Coralie Lepeltier informe les membres du CM que chacun dispose d'un compte DIF donnant droit à des heures pour la formation.

Mélanie Beslier fait part de son mécontentement concernant l'organisation pour la distribution des sacs poubelle ; souhaite qu'il n'y ait que des permanences d'élus et aucune distribution pendant les horaires d'ouverture de la Mairie ;

Christopher Pulido fait remarquer qu'une lumière (de la réserve) à la mairie reste souvent allumée ;

Fabienne Rivol remarque que dès 16h35, les élèves sont tous à la garderie

Séance levée à 21h45

Le secrétaire de séance
Sébastien GRANIER

Le Maire,
Rémy MAUBOUSSIN